

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

TITRE

N° 15

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2016

ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (N° 3581)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 15

présenté par
le Gouvernement

TITRE

I. - Substituer aux mots :

« de l' »

le mot :

« des ».

II. - En conséquence, substituer au mot :

« son »

le mot :

« leur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.